Forest Time | contact@foret-investissement.com | +33 4 73 69 74 57

Incendie : que faire pour protéger son patrimoine forestier ?

L'incendie de forêt est un événement brutal et traumatisant tant pour le milieu naturel que pour l'homme. Que faire avant que cela n'arrive, comment agir après ?

L'incendie de forêt est un aléa bien connu des propriétaires forestiers et ce, depuis des années notamment en zone méditerranéenne. L'année 2022 et plus précisément la période de juin à début septembre nous rappelle à quel point la vigilance est de mise. Désormais, les feux ne concernent pas uniquement les forêts de maquis ou celles situées dans le sud de la France, c'est tout l'hexagone qui a été touché par les incendies ravageurs. Adapter sa gestion sylvicole et se doter d'équipements de défense contre les feux de forêt est devenu un impératif pour tout propriétaire forestier.

Les impacts sociaux, environnementaux et économiques d'un feu de forêts sont très importants et il est utile de les rappeler. La population locale est en effet directement touchée par tout d'abord les problèmes de fumée, le risque de propagation vers les habitations, le tourisme subit les conséquences d'annulations en cascade. Le bois brulé se déprécie, ce qui constitue également un manque à gagner important pour le propriétaire et, de fait, pour la filière bois. Enfin, au niveau environnemental, les risques induits d'un feu de forêt sont bien présents. En effet, la végétation ne maintenant plus la terre via ses racines, les risques d'érosion et de coulées de boues lors de fortes pluies sont bien présents.

> ***Cet article est ainsi l'occasion de rappeler que diversifier son patrimoine (dans l'immobilier, le financier, la forêt….) est aujourd'hui encore une règle d'or.***

Nous nous attacherons dans les lignes qui suivent à donner une série de conseils pour limiter le risque d'incendie dans sa forêt et dans un deuxième temps, nous donneront la marche à suivre pour les sinistrés afin qu'ils effectuent les bonnes démarches.

AVANT QUE LE FEU NE SE DÉCLENCHE DANS UNE FORÊT

> ***Des solutions existent et s'offrent à l'échelle des propriétaires forestiers afin de limiter les risques d'incendies dans leurs forêts.***

DIMINUER LA MASSE COMBUSTIBLE

Il s'agira tout d'abord de créer des « pare-feux ». Pour ce faire, il faut morceler la forêt en plusieurs parties : 2 ou 4 en fonction de la taille de la surface forestière et créer des zones vierges de végétation en forme de quadrillage.

Il est également conseillé de diminuer la densité d'arbres aux abords des chemins et routes afin de ralentir toute propagation des flammes. Aménager l'espace rural et forestier est donc un élément de réponse au risque de propagation des feux de forêts.

Supprimer une partie de la surface utile en production est un choix à faire en vue de préserver les hectares voisins, eux, en pleine production. On sacrifie ainsi certains arbres pour sauver la majeure partie de la forêt. Un choix de gestion et d'aménagement de l'espace qui facilitera grandement le travail aux pompiers et à la sécurité civile.

ADAPTER LA SYLVICULTURE DE SA FORÊT

Il sera intéressant de créer plusieurs stades de peuplements au sein de sa forêt, ce qui limite l'impact financier d'un incendie. La proportion de sol nu équivaut à autant de perte en moins. Il en est de même, d'ailleurs, avec le risque de tempête. Les arbres de plus petite taille représentent moins de perte en termes financiers car ils sont par exemple, moins exposés aux vents.

La sylviculture dynamique est également une solution pour limiter les risques d'incendies. Les éclaircies pratiquées régulièrement limitent ainsi la propagation du feu. Mener un travail de nettoyage de débroussaillage peut freiner l'intensité de certains feux.

ASSURER SA FORÊT

Il est vivement conseillé d'assurer sa forêt aux vues des risques très importants d'incendies et de tempêtes. En ces périodes de canicules à répétition, le sud de la France ne représente plus la seule zone à risques. Près de 66 000 ha de forêts ont été touchés par des incendies cette année 2022.

Les propriétaires forestiers qui ne sont pas encore assurés peuvent se rapprocher des compagnies d'assurance reconnues dans le domaine. Elles sont en effet très spécifiques. Forêt Investissement peut fournir les coordonnées de compagnies d'assurance qui assurent les biens forestiers.

DIVERSIFIER SES INVESTISSEMENTS FORESTIERS

Effectuer à la plantation un mélange feuillus/résineux est plus prudent car l'inflammabilité des feuillus est moins importante que pour les résineux.

Détenir plusieurs forêts à quelques kilomètres les unes des autres ou sur différentes régions est également un choix pertinent d'investissement.

APRÈS UN INCENDIE DE FORÊT : QUE FAIRE ?

Après le passage d'un incendie qui est un événement quelque peu violent, il est bon de tirer certaines conclusions après un rapide état des lieux. L'impact de l'incendie est toutefois variable en fonction de la fréquence du passage du feu, de sa taille et de sa puissance.

Il est capital, suite à un incendie dans sa propriété forestière, de faire un diagnostic, un état des lieux et d'enclencher un certain nombre de démarches.

PRÉVENIR SON ASSURANCE

C'est la première chose à faire lorsque l'on constate le passage d'un incendie dans sa propriété forestière : officialiser l'aléa ou le sinistre par une déclaration. Il faut donc prévenir son assureur.

CONTACTER LA MAIRIE DE LA COMMUNE SUR LAQUELLE SE SITUE LA FORÊT

Il est en effet utile de se faire connaitre et de faire savoir que l'on accepte : des opérations groupées ainsi que des travaux de sécurisation réalisés par les pouvoirs publics.

Ceci aide le classement du secteur en catastrophe naturelle.

PROCÉDER À LA RÉCOLTE DE BOIS MARCHANDS

Il y a forcément du bois marchand à récolter. Avant l'attaque d'insectes comme les scolytes ou bien de champignons, il faudra agir afin de rentabiliser au mieux sa forêt sinistrée.

En effet, en fonction des situations, un risque est bien présent de prolifération d'insectes ravageurs du bois et de maladies pouvant même affecter les arbres en périphérie de la zone incendiée.

S'ENTOURER DE PROFESSIONNELS DU SECTEUR FORESTIER

La gestion forestière « de demain » de la forêt est à considérer au plus vite. Des professionnels compétents pourront ainsi aider le propriétaire forestier dans le reboisement de sa propriété.

> ***Forêt Investissement pourra, sur demande et en fonction de la zone géographique à reboiser, conseiller des professionnels de confiance.***

L'incendie d'une forêt, quelle que soit son intensité et sa superficie de propagation, reste un moment traumatisant tant pour les espaces naturels que pour les propriétaires de forêts. Il est capital d'avoir en tête que le risque 0 n'existe pas. Certes, au 30 septembre 2022, on constatait 61500 ha de forêts brulées en France. Mais il est important de confronter ce chiffre à la surface forestière en France qui est à ce jour de 17 millions d'hectares. On parle donc de 0,36% de surface forestière brulée sur l'ensemble de l'hexagone. C'est beaucoup et dramatique bien évidemment mais il est important de relativiser. L'investissement forestier implique aussi le risque d'incendie. Tout comme un investissement locatif comprend le risque d'impayé. Pour bien se protéger des aléas climatiques, il s'agira avant tout d'organiser son patrimoine correctement de contracter une bonne assurance dont Forêt Investissement peut fournir les coordonnées.

Des sites Internet conseillent les propriétaires forestiers et les habitants en lisière de forêts :

- DFCI Aquitaine https://www.dfci-aquitaine.fr/
- https://www.pompiers.fr/
- https://www.ecologie.gouv.fr/

Écrit par **Pierre-Louis Fayet**